

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 1280

présenté par

M. Mournet, Mme Métayer, M. Fait, Mme Decodts, M. Lamirault, M. Boudié, M. Abad,  
Mme Josso, M. Vuibert, Mme Petel et M. Giraud

-----

**ARTICLE 3**

Compléter l'alinéa 5 par la phrase suivante :

« Ils forment à la diversité des agricultures et à leurs spécificités. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement, travaillé avec les agriculteurs des Hautes-Pyrénées lors d'une réunion publique en date du 17 avril 2024 vise à permettre la formation à la diversité des agricultures dans les lycées et leurs spécificités, s'agissant notamment de l'agriculture biologique.